**CONTRAT - COMMANDE D’ŒUVRE(S) D’ART**

**ENTRE** Nom de l’entreprise/organisation :

 Personne responsable :

 Adresse :

 Téléphone :

 Courriel :

 Cellulaire :

 **Partie de première part, ci-après nommée « COMMANDITAIRE »**

**ET** Nom de l’artiste :

 Adresse :

 Téléphone :

 Courriel :

 Cellulaire :

 No de TPS et de TVQ (si l’artiste y est assujetti)

 No T.P.S. : No T.V.Q. :

**Partie de seconde part, ci-après nommée « ARTISTE »**

**OBJET DU CONTRAT**

1. L’**ARTISTE** s’engage par les présentes à créer une œuvre contre rémunération versée par le **COMMANDITAIRE** aux conditions stipulées ci-après.

**DESCRIPTION DE L’ŒUVRE**

1. Le **COMMANDITAIRE** sollicite spécifiquement une œuvre aux caractéristiques suivantes :
2. Titre de l’œuvre :
3. Thématique de l’œuvre :
4. Exemplaire unique de l’œuvre : \_\_\_\_ oui \_\_\_\_ non
5. Dimensions :
6. Médiums/matériaux/support :
7. **Description détaillée :**

**MODALITÉS DE VENTE**

1. La réalisation de la maquette ou du descriptif complet de l’œuvre est consentie en contrepartie des honoraires de (montant) $ payables selon les modalités suivantes : (montant) $ à la signature des présentes et (montant) $ payables au plus tard le (date).
2. La réalisation de l’œuvre est consentie en contrepartie des honoraires de (montant) $ payables selon les modalités suivantes : (montant) $ à la signature du contrat et (montant) $ payables au plus tard le (date).
3. Les frais entourant la réalisation de l’œuvre, incluant la maquette ou le descriptif complet lorsque requis, sont à la charge du **COMMANDITAIRE**. Ces frais doivent être payés à l’**ARTISTE,** dans les 15 jours de la présentation des pièces justificatives, et se détaillent comme suit.

|  |  |
| --- | --- |
| Item | Prix |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| TOTAL |  |

1. Si les parties conviennent d’un montant forfaitaire pour les frais entourant la production de l’œuvre, de tels frais sont établis au montant de (montant) $ et doivent être payés à l’**ARTISTE** au plus tard le (date).
2. Toute augmentation d’honoraires ou de frais de production qui s’avère nécessaire, qui n’était pas prévisible lors de la conclusion des présentes et qui n’est pas due à la faute de l’**ARTISTE** devra être payée par le **COMMANDITAIRE** dans les délais prévus ci-dessus.

**LIVRAISON DE L’OEUVRE**

1. Si requis, la maquette ou le descriptif complet de l’œuvre sera livré au plus tard le (date). Advenant un retard dans la livraison de la maquette ou du descriptif complet, le **COMMANDITAIRE** devra transmettre un avis écrit à l’artiste en lui donnant un délai raisonnable pour remédier au défaut.
2. Les modalités d’acceptation de la maquette ou du descriptif complet sont les suivantes :
* (modalité)
* (modalité)
1. L’**ARTISTE** est tenu de livrer l’œuvre au plus tard le (date). Advenant un retard dans la livraison de l’œuvre, le **COMMANDITAIRE** devra transmettre un avis écrit à l’**ARTISTE** en lui donnant un délai raisonnable pour remédier au défaut.
2. Les frais de livraison sont à la charge du **COMMANDITAIRE**.
3. Le **COMMANDITAIRE** doit accepter l’œuvre, sauf si elle diffère substantiellement de ce qui a été convenu, à défaut de quoi le refus de livraison sera interprété comme une annulation unilatérale du contrat, le **COMMANDITAIRE** devant alors payer la totalité des sommes prévues à l’article 3.
4. L’**ARTISTE** n’est tenu d’apporter à l’œuvre aucune autre correction que celles rendues nécessaires pour que l’œuvre soit conforme à la maquette ou à la description complète.
5. Toutes corrections demandées par le **COMMANDITAIRE** autres que celles rendues nécessaires pour que l’œuvre soit conforme à la maquette, au plan ou à la description complète, sont entièrement à la charge du **COMMANDITAIRE**. Le **COMMANDITAIRE** qui requiert de telles corrections doit convenir avec l’**ARTISTE** par écrit d’une nouvelle rémunération, des délais et des coûts de réalisation, ainsi que des dates de paiements.
6. Toute modification à être apportée à l’œuvre doit être convenue par écrit.

**DROITS D’AUTEUR**

1. L’**ARTISTE** ne cède aucun de ses droits d’auteur, étant entendu qu’une cession ou une licence de droit d’auteur doit être constatée dans un contrat distinct. Il est par conséquent convenu que l’**ARTISTE** demeure le titulaire de tous ses droits d’auteur, y inclus du droit de reproduire l’œuvre sous toutes formes et selon tous procédés, ainsi que du droit de communiquer publiquement l’œuvre sous une forme non matérielle et ce, pour tous pays et pour la durée du droit d’auteur.
2. Nonobstant ce qui précède, le **COMMANDITAIRE** est l’unique propriétaire de l’œuvre.
3. Également, le **COMMANDITAIRE** peut capter et reproduire l’œuvre à des fins d’archives personnelles ou pour fins d’assurance uniquement.
4. L’ARTISTE déclare et garantie que sa création ne viole pas les droits d’auteur(s) ou les droits moraux d’un tiers.

**ANNULATION DE CONTRAT**

1. Le présent contrat pourra se terminer sans préjudice, mise en demeure ou indemnisation, pour toute raison de force majeure ou cas fortuit incluant, mais non exclusivement, guerre, insurrection, mort ou maladie grave, accident majeur, destruction en tout ou en partie du lieu de diffusion mentionné à l’article 1, ou toute autre raison incontrôlable de même nature.
2. Le **COMMANDITAIRE** peut annuler la commande aux conditions suivantes :

* L’annulation doit être donnée par un avis à l’**ARTISTE** transmis par lettre recommandée.
* L’avis doit mentionner les motifs de l’annulation.
* Le **COMMANDITAIRE** assume tous les frais entourant la production de l’œuvre tels que convenu à l’article 3, dans la mesure où ces frais sont encourus ou engagés de quelque manière par l’**ARTISTE** au moment de la réception de l’avis écrit.
* Le **COMMANDITAIRE** assume une rémunération proportionnelle à celle prévue à l’article 3 selon le travail achevé par l’**ARTISTE** au moment de la réception de l’avis écrit.
* L’**ARTISTE** demeure l’unique propriétaire de l’œuvre mais doit remettre au client les matériaux ou documents non utilisés.
1. L’**ARTISTE** peut annuler la commande pour un motif sérieux et aux conditions suivantes :
* L’annulation doit être donnée par un avis au **COMMANDITAIRE** transmis par lettre recommandée.
* L’avis doit mentionner les motifs de l’annulation.
* L’**ARTISTE** est tenu de restituer les avances reçues qui excèdent la proportion du travail déjà accompli, de même que l’œuvre dans l’état où elle se trouve et les matériaux ou documents non utilisés.
1. La partie qui annule la commande est tenue de réparer tout préjudice occasionné à l’autre partie du fait de l’annulation.

**CONVENTION INTÉGRALE**

1. Les parties déclarent que la présente entente contient l’intégralité de l’accord passé entre elles et qu’elle ne pourra être modifiée que par une entente écrite portant la signature de chacune des parties.

En foi de quoi les parties ont apposé leurs initiales sur chaque page et signé cette entente à (ville) le (date), en deux (2) exemplaires originaux.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 SIGNATURE DE **L’ARTISTE**  SIGNATURE DU **COMMANDITAIRE**